

3. Octobre 1710.

Ussimithu

Lettre de M. Nicholas
 Commandant les forces de Sa M^{te}
 Britannique, à M^{te} de Subercase
 Gouverneur de Port Royal, pour le
 sommer de rendre cette place

ou d'être par eux requis et Commandé de
 me délivrer pour Sa M^{te} de la grande
 Bretagne, le fort à présent en votre
 disposition lequel de droit dépend de
 Sa M^{te} ensemble tous les
 territoires qui sont sous votre commandement
 en vertu d'un droit sans doute de Sa
 Royale Prudence et aussi avec tous
 les Canons, Mortiers, Magasins de
 guerre et troupes aussy sous votre
 Commandement, autrement je
 m'efforcerais avec diligence de les réduire
 par force des armes de Sa M^{te}
 Donnée de main à main et cachés de mes

13 Octobre 1710

42
armes, trois jours d'octobre dans
la 7. année du Règne de notre
Souveraine Reine Anne, par la
grâce de Dieu, de la Grande Bretagne,
France et Irlande défenderesse de
la foy. Annoque Domini 1710. signé
L. P. Nicholsm. /

Nous Euyor Comptroller du Roy
nommé en la Cour des Comptes Aydes et finances
de Noyes Comminaire ordinaire de la même, Premier
Commissaire garde des archives et dépôt de la même
Certifions la copie cy dessus véritable, par un collationné
sur les registres et papiers qui sont aux d. archives et dépôt
Paris le sept octobres mil sept cent cinq /